Plus de 4 mois après sa parution, le rapport sur la place des **génériques** dans la **prescription**, fait toujours l'actualité par les réactions qu'il suscite et la mise en cause du bien-fondé des recommandations de l'Académie de médecine tient d'abord à rappeler que ce rapport n'a jamais eu pour objectif de freiner le développement des
médicaments
génériques
en France ; bien au contraire, il y est recommandé en premier lieu de « promouvoir par une
pédagogie
appropriée, s'adressant aux patients comme aux médecins et aux pharmaciens, la prescription et la délivrance des médicaments génériques ».

Le rapport de l'Académie n'est pas à l'origine de la baisse des ventes de génériques en France, dans la mesure où celle-ci a été constatée dès 2011, à hauteur de 3 %, par le GEMME (1) et déjà déplorée à l'époque, par les caisses nationales d'assurance maladie (CNAM), alors que le rapport de l'Académie date du 14 Février 2012.

L'Académie de médecine a pour mission première de veiller à la préservation de la santé publique ; il est donc de son devoir de rappeler que les génériques, comme tout médicaments, ne sauraient être prescrits sans tenir compte du patient auquel ils sont destinés et de la maladie à traiter. De ce fait, des précautions s'imposent dans la prescription de certains traitements notamment quand il s'agit de médicamens à faible marge thérapeutique (antiépileptiques, traitements de l'hypothyroïdie...), dès lors qu'une faible variation de biodisponibilité ou de composition (adjuvants différents) peut entraîner une différence d'activité.

L'Académie souhaite intervenir une nouvelle fois sur le droit des médecins à la « non substitution », exprimé par la mention NS portée sur l'ordonnance. Elle rappelle que la CNAM (2) a dû rectifier officiellement le chiffre de 22 % avancé par le GEMME (3), en s'étonnant même que le taux réel de 4 % de « NS » se soit révélé inférieur aux prévisions...

Toute demande de « non substitution » médicalement justifiée doit donc être obligatoirement respectée par le pharmacien. Son maintien est indispensable à une médecine de qualité, personnalisée, tenant compte des paticularités de chaque patient et des éventuelles situations à risques. L'Académie rejoint sur ce point la position du Conseil national de l'ordre des médecins.

En conclusion, l'Académie nationale de médecine a tenu à préciser dans son rapport les conditions pratiques d'utilisation des génériques sans prétendre, en aucun cas revenir sur la pertinence de leur utilisation, qui ne saurait être remise en cause.

Libre de s'auto-saisir de tout sujet concernant la santé publique, elle a examiné la question dans le strict intérêt du patient, afin de définir, en toute indépendance, un « bon usage » des génériques.

C'est pourquoi, elle déplore qu'au prétexte de l'accroissement souhaitable de l'utilisation des génériques au titre de la maîtrise des dépenses publiques, des considérations d'ordre économique puissent risquer de l'emporter sur l'intérêt du patient .

(1) Communiqué de l'Association « Générique même médicament », le 7.2.12
(2) Enquête BVA pour le GEMME du 19 au 30 Mars 2012 sur 200 médecins généralistes
(3) Conférence de presse de la CNAM, le 6.6.12